

DELIBERATION CA024-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

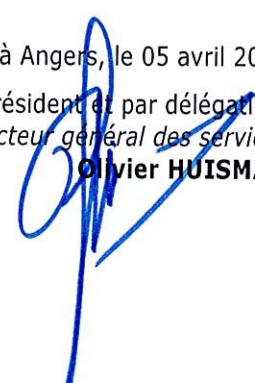
Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 27 mars 2018.

Objet de la d lib ration Convention Double Dipl me Facult  DEG / Nicolaus Copernicus University (NCU) Toru  Poland

Le conseil d'administration r uni le 03 avril 2018 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

La convention de double dipl me concernant le Master Management et commerce international est approuv e.
Cette d cision est adopt e   l'unanimit  avec 23 pour.

Fait   Angers, le 05 avril 2018
Pour le pr sident et par d l gation,
Le directeur g n ral des services
Olivier HUISMAN



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **16 avril 2018**